

Réhabiliter l'Impôt
Par Pierre-Alain Muet
(article paru dans Alternatives Economiques, décembre 2005)

L'impôt tant décrié dans les décennies précédentes semble connaître ces temps-ci un retour en grâce. Peu d'instruments de politique économique ont une palette d'action aussi complète : il finance les biens publics, c'est à dire les biens qui par essence échappent au marché, il contribue à la solidarité nationale à la fois par le financement des missions de service public et par la redistribution des revenus, enfin il peut également inciter à des comportements vertueux (taxes sur les alcools, le tabac, ou les activités polluantes).

Notre système fiscal contribue peu à la réduction des inégalités. L'impôt sur le revenu qui comprend en réalité la CSG et l'impôt sur le revenu proprement dit n'est progressif que pour les revenus les plus élevés, alors qu'à travers la CSG, les revenus les plus modestes payent un impôt proportionnel. De façon paradoxale les taux marginaux de prélèvements (nets des allocations versées) sont plus élevés au bas de l'échelle de revenus qu'en haut de l'échelle, car lorsque le titulaire d'un revenu minimum retrouve un emploi il perd automatiquement les revenus d'assistance et les exonérations d'impôts qui lui étaient liés. C'est pour corriger en partie cette aberration qu'a été créée la Prime pour l'emploi sous le gouvernement Jospin.

L'impôt sur le revenu a une assiette plus étroite que la CSG et il incorpore de nombreuses dérogations au droit commun, les fameuses "niches fiscales", attribuées pour des raisons plus ou moins bonnes au cours du temps par le législateur. En outre la tendance a été à réduire la composante progressive de l'impôt en réduisant l'IR alors que la CSG a eu au contraire tendance à croître pour équilibrer les finances sociales. La fusion de l'IR et de la CSG (éventuellement en y intégrant la Prime pour l'emploi) peut être l'occasion de reconstruire un véritable impôt sur le revenu à assiette large qui pourrait être plus redistributif qu'aujourd'hui sans augmenter les taux marginaux d'imposition. Cette réforme accorderait en outre le droit avec la réalité, car la CSG finance aujourd'hui un service public général qui n'est plus lié au statut du cotisant.

Notre fiscalité n'est guère plus efficace en matière incitative. Des progrès ont été réalisés pour l'alcool et le tabac. Mais nous sommes loin du compte dans le domaine écologique, alors même que notre modèle de croissance va aujourd'hui dans le mur dans son rapport à l'environnement. Pour que le développement économique devienne durable, c'est à dire pour qu'il corrige de lui même son impact négatif sur l'environnement il faut que le prix des biens reflète l'ensemble des coûts pour l'environnement de l'activité humaine, ce qui suppose une taxation écologique significative. Le jour où le prix des biens échangés sur les marchés reflèteront le vrai coût pour l'humanité de la consommation de ressources non renouvelables et de la réduction de la pollution, alors nous aurons un modèle économique qui prendra vraiment en compte le développement durable. Dans ces deux domaines, redistribution, incitation au développement durable, il y a matière à une politique audacieuse pour une gauche en quête de projet.